



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1438

Approbation d'un partenariat tarifaire entre la Ville de Lyon/CHRD et le théâtre de la Croix-Rousse dans le cadre de la présentation du spectacle "Ce que vit le Rhinocéros"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1438 - APPROBATION D'UN PARTENARIAT TARIFAIRE ENTRE
LA VILLE DE LYON/CHRD ET LE THEATRE DE LA
CROIX-ROUSSE DANS LE CADRE DE LA PRESENTATION
DU SPECTACLE "CE QUE VIT LE RHINOCEROS"
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le théâtre de la Croix-Rousse présentera du 10 au 13 mars 2022 un spectacle jeune public intitulé Ce que vit le rhinocéros, dont la thématique résonne particulièrement avec celle du Centre d'histoire de la résistance et de la déportation.

Cette fable de Jens Raschke se déroule dans un zoo inspiré de celui qui fut réellement implanté dans le camp de concentration de Buchenwald pour divertir les SS et leurs familles. L'auteur donne la parole aux animaux qui, depuis leur enclos, observent le camp où ils distinguent les « bottés » et les « rayés ».

Si certains animaux préfèrent ne pas se mêler de ce qui se passe de l'autre côté de la clôture et hiberner pour tout oublier, l'ours entreprend d'ouvrir les yeux de ses compères qui ont renoncé par peur ou par lâcheté. Cette création de la compagnie lyonnaise Germ36 livre une magnifique parabole sur le fait de détourner le regard collectivement.

Afin d'accompagner le public dans la réflexion suscitée par ce spectacle, le théâtre de la Croix-Rousse et le CHRD souhaitent proposer une offre de programmation croisée :

Les personnes ayant assisté à une des représentations ou ayant réservé leur place bénéficieront d'une visite commentée gratuite au CHRD, soit le dimanche 6 mars (visite en famille du parcours permanent pour les enfants à partir de 8 ans et leurs parents), soit le 13 mars (visite adulte Les Juifs en France et à Lyon durant la seconde guerre mondiale) sur présentation de leur justificatif de réservation ou du billet du spectacle.

Le coût habituel d'une visite commentée au CHRD est de 3 euros.

Les personnes bénéficiant de cette gratuité devront cependant s'acquitter du prix d'entrée au musée au tarif en vigueur en période d'exposition temporaire (8 euros plein tarif, 6 en tarif réduit).

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le partenariat tarifaire établi entre la Ville de Lyon-CHRD et le théâtre de la Croix-Rousse à l'occasion du spectacle « ce que vit le rhinocéros » présenté au théâtre de la Croix-Rousse du 10 au 13 mars 2022 est approuvé ;

- 2- L'exonération de la visite commentée les dimanches 6 et 13 mars au CHRD est approuvée pour les personnes présentant un justificatif de réservation ou un billet du spectacle « ce que vit le rhocéros », par dérogation à la délibération n° 2016/2641 du 20 décembre 2016, approuvant la grille tarifaire des musées municipaux.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET